

DEL 2022/031

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 09 Mars à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, , Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Danielle **LE GALL**, Pascale **DUFLEIT**, qui ont donné respectivement procuration à Anne-Laure **LE GRAND**, Delphine **BOUGUENNEC**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 09.03.2022 / 2022/031 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU
RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2021 :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 Mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE DECLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

D'APPROUVER les comptes de gestion 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

